

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-292

Sur le traitement des élus

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2023, le Conseil de cette Municipalité a adopté le règlement numéro 2023-292 sur le traitement des élus.

Le [règlement numéro 2023-292](#) entre en vigueur en date du présent avis.

Ledit [règlement](#) peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Municipalité », « Règlements municipaux ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 9^e jour du mois de mai 2023.

Signé : *Manon Donais*

Directrice générale et greffière-trésorière